ÇA M'INTERESSE A MARCHAIS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

COMITÉ NATIONAL DU SOUVENIR DE VERDUN

Hommage de « Ceux de Verdun »

à la Commune de Marchais

en reconnaissance de son témoignage de ferveur patriotique et de sa participation au

MÉMORIAL DE LA BATAILLE DE VERDUN

Fait à Paris le
Le Trésorier

Pour le Comité National
Le Président

Les morts de Verdun ne peuvent mourir dans la mémoire des Français : le Mémorial de la Bataille a, dressé sur la terre ensanglantée, témoignera de la grandeur de leurs sacrifices.

Bien après la guerre de 14-18

En 1962, la Commune de Marchais participe à la restauration de l'ossuaire de Verdun.
(Un diplôme signé par Maurice Genevois dont on envisage l'entrée au Panthéon.)

MARS 2019

LE MOT DU MAIRE

En résumé les dates des prochains travaux pour cette année :

Validation DCE RD 25 par ADICA au début février

Correction éventuelle DCE RD 25 par INGESSIA le 5 février .

Jeudi 7 février M. JACOB du journal l'UNION a mis en ligne le marché RD 25.

La limite des réponses est fixée le 8 mars à 17 heures.

Le lundi 11 mars ouverture des plis à 14 heures.

Présentation de l'analyse de l'ouverture des plis le jeudi 21/03/19 à 9H00.

Démarrage des travaux prévus le 11 juin par les rues annexes et le 24 juin pour la RD25.

Les travaux de rénovation des maisons devraient être achevés pour juin 2019.

Les travaux pour la mise en place de la fibre sont en passe d'être achevés, il faut attendre le délai administratif et une réunion organisé par l'USEDA pour avoir le feu vert de raccordement.

Le Maire,
Gérard Gaigne

Comte rendu de la réunion du 5 février 2019

L'an deux mil dix-neuf le mardi 05 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GAIGNE, Maire.

Le président ayant ouvert la séance a fait l'appel nominal.

Etaient présents : M. Gérard GAIGNE, M. Jacques TISSOT, Mme BAILLIET Monique, Mme LELIEVRE Nadia, M. HANON Christophe, M. Jean Baptiste BACQUET formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.,

Absents : Mme Julie BORDEREAUX, M.NOWICKI Régis, Mme DEMETZ Corinne (donne pouvoir à M.HANON), Mme MALOT Jessica, M. LOUHAEM M' SABAH Méhib

Est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents : MME BAILLIET Monique

Date de la Convocation 28/01/2019 Date d'affichage : 28/02/2019
Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Présents :6 ; Nombre de Suffrages exprimés :7
M. Gérard GAIGNE, Maire, donne lecture du compte rendu de la dernière séance .
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1- Débat d'Orientation Budgétaire

Le Maire rappelle les restes à réaliser : la rénovation des trottoirs, la rénovation des 2 maisons achetées. Il convient de prévoir au budget 2019, l'achat d'une débroussailleuse, rénovation des pompes de refoulements. Approuve l'orientation budgétaire

Vote :7 pour

2. Mise en non-valeur

La délibération consiste à approuver le fait de mettre en non-valeur des créances proposées par le trésorier dont les poursuites n'ont pas abouti

vote du Conseil municipal

Vote : 7 pour

3.Liquidations des investissements en cours
La délibération consiste à autoriser les dépenses d'investissement à hauteur du quart du budget prévu initialement en attente du vote du nouveau budget.
Vote : 7 pour

4. Compensation clect
la délibération consiste à savoir si nous adhérons au nouveau système prôné par la communauté de communes ou si nous restons sur le système habituel c'est-à-dire la compensation fixe.
Vote : 7 pour la compensation fixe

5.Statut du syndicat scolaire
Après le vote approuvé par les membres du Syndicat Scolaire sur les nouveaux statuts le Conseil Municipal de chaque commune membre doit entériner ce choix.
Vote : 7 pour

6.Groupement de commande USEDA
Afin d'obtenir le droit d'adhérer au groupement de commandes en tant que membre il faut accepter les termes d'une convention avec l'USEDA.
Vote : 7 pour

7.Choix d'Orpi
Suite à la création de 5 appartements neufs sur la commune , le Conseil Municipal désigne Orpi pour la gestion de toutes ces locations bâties. Une convention sera signée avec cette société .
Vote : 7 pour

QUESTIONS DIVERSES
Lecture des doléances qui seront envoyées à la préfecture
La séance est clôturée à 20H45.

Animations du mois de mars

Le vendredi 15 mars :
Salle des fêtes : concert organisé par l'école de musique de Sissonne

Le samedi 30 mars :
Salle des fêtes, loto organisé par l'association des jeunes.

SIRTOM

SIRTOM du Laonnois, Faubourg de Loeuilly 02000 LAON
T.03 23 26 80 00 Fax. 03 23 26 80 01

CHAMPAGNE PICARDE

Ecrire ou téléphoner à la CHAMPAGNE-PICARDE
Communauté de Communes de la CHAMPAGNE PICARDE
2, route de Montaigu -02820 Saint-Erme. Tél. 03 23 22 36 80.

1) Convention de financement 2019 avec ADMR et le multi-accueil de Marchais (l'ENVOL).
2) Maison de services au public :MSAP
   Renseignement :

MSAP itinérante : TEL. 06 73 56 14 39
MSAP Saint Erme (Faitout connecté 2bis, route de Montaigu TEL 03 23 22 21 90.)
La MSAP itinérante se déplace à LIESSE toutes les semaines paires, le vendredi de 13h30 à 16h30, dans les locaux de Picardie en ligne(7, rue du Général de Gaulle.)

Avec la MSAP vous pouvez :

_ Vous inscrire au pôle emploi et vous actualiser
_ Consulter les offres d'emploi
_ Déclarer vos ressources trimestrielles pour toucher la prime d'activité
_ Simuler RSA ou prime d'activité
_ Signaler un changement à la CAF
_ Faire une pré-demande de Carte Nationale d'identité ou de Passeport
_ Faire un changement d'adresse de carte grise
_ Déclarer vos impôts en ligne
_ Demander un relevé de carrière
_ Demander de l'aide pour votre dossier de retraite
_ Créer un compte Ameli
_ Créer une adresse électronique.

3) Service civique et accompagnement et soutien à l'organisation des activités de loisirs à destination des jeunes de 4 à 14 ans

Où ? :

Saint-Erme et ses communes membres (02 – Aisne – Hauts-de-France)

Quoi ? :

Dans le cadre de sa compétence d'animation en direction de la jeunesse, la Communauté de Communes met en place des Accueils de Loisirs Sans Hébergement en temps de vacances scolaires (petites et grandes vacances) et lors de mercredis récréatifs.

La Communauté de Communes souhaite recevoir un volontaire en service civique qui pourrait accompagner la coordinatrice des accueils de loisirs sur l'organisation et la co-animation des activités éducatives et pédagogiques en veillant à leur pertinence vis-à-vis des publics visés (enfants, jeunes) sur l'ensemble du territoire.

Sous l'autorité du responsable des services à la population et, accompagné par la coordinatrice des accueils de loisirs, le/la volontaire sera particulièrement chargé(e) :

- De contribuer au développement des actions culturelle, artistique et citoyenne en lien avec le projet pédagogique (proposition d'activités thématiques).
- D'apporter une nouvelle réflexion à la création d'outils pédagogiques
- De participer à la conception de supports de communication (planning des activités, réunion des animateurs, ...) et d'actualiser/dynamiser les supports existants (site internet, Facebook,...)
- D'accompagner la coordinatrice dans la gestion administrative des accueils de loisirs (gestion des dossiers des enfants et des dossiers des animateurs, commande de matériel pédagogique, suivi des recrutements...)

- D'accueillir et d'informer les familles (information sur la procédure d'inscription, transmission des documents nécessaires à l'inscription, information sur les activités et sorties proposées dans le planning,...)

- Co-organiser une résidence artistique photographique

Quand ?

À partir du 1er mars 2019 (8 mois, 24 h/semaine)

Quel domaine ?

Animation

Combien de postes ?

1

Quel organisme ?

Communauté de Communes de la Champagne Picarde

Le lieu de la mission est accessible aux personnes à mobilité réduite ?

Oui

La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ?

Non

Permis B souhaité

A NOTER : Le volontaire faisant partie de l'équipe d'animation pourra participer à des réunions.

Infos & candidature : coordination@cc-champagnepicarde.fr

SYNDICAT SCOLAIRE

Ecole Maternelle : 16, rue Crémont, 02350 LIESSE NOTRE DAME
Ecole élémentaire :16, place Jeanne d'Arc 02350 LIESSE NOTRE DAME

SYNDICAT DES EAUX

Adresse : 45, rue de la mairie 02840 Coucy les Eppes
Tel :03 23 24 85 71
Mail : synd.eaux.coucyleseppes@orange.fr

- INFORMATION COMMUNE

- **La prime d'activité**
- Depuis 2016, elle a pour objectif d'inciter à la reprise d'une activité professionnelle des salariés à revenus modestes.
- Elle se calcule sur la base d'une déclaration trimestrielle qui prend en compte toutes les ressources du foyer.
- Elle est destinée aux personnes à tous les travailleurs de plus de 18 ans, salariés, étudiants salariés, apprentis ou même exploitants et dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond.

- C'est une somme supplémentaire versée à chaque membre d'un foyer ayant des revenus supérieurs à 592 euros nets en 2019.
  Elle est versé chaque mois pour 3 mois même si votre situation change. Une déclaration est faite chaque trimestre.
  La prime d'activité n'est pas imposable et n'est donc pas à déclarer
  En quoi consiste le déneigement ?
  Le déneigement comprend l'élimination de la neige et le salage ou sablage en cas de verglas et ce, jusqu'à la limite du trottoir . Cette opération doit se faire sans obstruer les bouches d'égout : elles doivent rester totalement dégagées pour permettre l'écoulement des eaux.
- **Quelle réglementation ?**
  En principe , l'entretien des voies de circulation publique situées en agglomération incombe à la **commune.** La loi prévoit en effet qu'il appartient à la police municipale d'assurer la sureté et la commodité du passage dans les rues (article L.2122-2-1 CGCT). Cependant **le maire a le pouvoir de prendre un arrêté afin d'imposer aux riverains le déneigement** du trottoir situé devant chez eux en cas de chutes de neige . Il en est de même en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre en cas de verglas(sel, sable, sciure…)
  Lorsqu'un arrêté municipal est prévu, les obligations qu'il contient s' appliquent au propriétaire de la maison ou du locataire si celle-ci est louée
  Lorsqu'il existe un arrêté, celui-ci doit être affiché en mairie pour signaler cette obligation.
  En l'absence d'arrêté municipal, c'est la commune qui est responsable du déneigement.

INFORMATION LIBRE

L'ESPACE SANTE ADMR SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DE ST ERME RECRUTE

LE SSIAD ADMR de SAINT ERME recrute plusieur(e)s aides soignant(e)s à domicile dans le cadre de remplacements. Le service couvre un secteur de 35 km avec mise à disposition d'un véhicule de service.

Le travail est effectué essentiellement le matin pour des soins d'hygiène et de confort des patients, à leur domicile. Travail à temps partiel dont un week-end sur deux. Certaines tournées se font en binômes de deux Aides Soignantes.

Possibilité de contrat de remplacement de longue durée. Vous êtes intégré(e)s à une équipe de 30 personnes sous la responsabilité d'une IDEC et d'une IDER.

Rémunération selon la grille conventionnelle de la BAD.

Permis B et diplôme AS exigés.

Merci de nous adresser votre CV, copie de diplôme et lettre de motivation.

Contact : Mme Laure Arnorld (IDEC) : 03 23 22 65 73 – ssiad.saint-erme@fede02.admr.org

Le CFA de la CHAMBRE d'AGRICULTURE de l'Aisne vous ouvre ses portes

Vous avez entre 15 et 30 ans , le CFA vous accueille le **SAMEDI 16 MARS 2019 de 10H00 à 17H00** et vous propose des bancs d'essai pour découvrir différents métiers

Jardinier paysagiste ; arboriste élagueur ; employés travaux des aménagements paysagers, agronomie productions végétales.

Et pour conclure

Enigme : trouver le nom d'un objet.

Cet objet a été inventé en 1938 par un homme de lettre hongrois. Cet inventeur dépose un 1er brevet à Paris en 1938…

Si vous connaissez la réponse , faites parvenir celle-ci à la mairie avant le 30 juin

Tirage au sort le 14 juillet.

2222222222222222222222222222222222222222222 Après la guerre 2222222222222222222222222222222222222222222

Pour témoigner des dégâts causés par la guerre, je n'ai pas trouvé d'autres traces écrites que les lettres du Prince Louis écrites à son arrivée au château le jour de la libération de Liesse.
Si les destructions sont bien circonscrites au château et à l'église, pour ce qui est des souffrances subies par les habitants, ce document est le seul qui en parle !
Au moins, avec ce qu'il dit, peut-on avoir une idée de ce qu'ont enduré les habitants de Marchais.

****

... 15 octobre 1918

Mon cher père,

Ma rentrée à Marchais comptera parmi un des épisodes les plus douloureux de ma vie et je ne l'oublierai jamais. J'avais demandé et obtenu l'autorisation d'y aller avec les premières troupes, mais, envoyé peu avant dans une autre partie du secteur, je n'ai pu accomplir ce pénible pèlerinage que quelques heures après l'entrée de la première patrouille de Cavalerie du 7° Chasseurs. Malgré tout, j'ai été, pour ainsi dire le premier officier aperçu dans ces tristes parages. Mon émotion a été à son comble après avoir dépassé Urcel, au sud de Laon: les civils m'ont fait un accueil inoubliable dans les villages délivrés. L'automobile découverte marchant très lentement à travers de vraies fondrières, j'ai dû m'arrêter plus de dix fois, descendre de voiture, accepter de pauvres bouquets de fleurs des champs; les hommes m'ont serré la main en pleurant et jamais je n'ai reçu à la fois autant de baisers; les femmes et les jeunes filles m'ont littéralement lavé la figure. J'avais d'abord pris la route de Samoussy et Gizy mais, arrivé à hauteur de la gare de Liesse, un officier m'a arrêté: Liesse n'était pas encore à nous et un violent combat de rues était engagé. J'ai donc dû retourner par Athies et aborder Marchais par le sud. Du plus loin que les habitants de Eppes ont vu la voiture, ils sont venus à ma rencontre avec de petits drapeaux; j'ai dû ralentir et c'est aux cris de " Vive la France " et " Vive l'Armée " que j'ai traversé les ruines du village, avec une douzaine d'enfants dans l'auto qu'ils avaient prise d'assaut. Tous les carrefours ayant sauté, j'ai dû contourner des entonnoirs de dix mètres de large sur cinq de profondeur, en faisant pousser la voiture, à travers champs, par quinze ou vingt civils. Barbier*, pâle et hâve, a failli s'évanouir en me voyant surgir. Il a eu une émotion intense et m'a longuement serré dans ses bras. Peu après sont venues de malheureuses loques humaines: T..., M..., R..., V..., et B... qui ne pouvaient pas croire que leur cauchemar de quatre ans fût fini. J'ai couché et dîné chez Barbier. L'ennemi ayant annoncé par écrit, avant de partir, qu'un bombardement intense serait dirigé sur le château et le village à partir de 18 heures, j'ai tenu à rester parmi les habitants pour les rassurer et les faire mettre en lieu sûr dans les caves. Ce bombardement a été insignifiant: ils ont envoyé quatorze gros obus qui sont tombés derrière la pièce d'eau et c'est tout. Le château est debout mais dans un état lamentable; il ne reste plus rien: tout a été volé, jusqu'aux portes; il n'y a plus un seul objet dans le château, sauf onze chaises de la salle à manger et un buffet bahut qui se trouvait près de la balance. Votre bureau a été fracturé et son contenu emporté, le coffre-fort du secrétariat sauté, plusieurs oiseaux empaillés enlevés des vitrines. Le tableau de chasse n'a pas bougé mais l'autre, composé au moyen de petites plumes, a été détruit le 11 c'est-à-dire l'avant-veille de leur fuite, par un individu qui avait besoin du liège qui se trouvait derrière. En un mot, il ne reste plus rien. La robinetterie, l'usine électrique, les serres sont à peu près détruites, les baignoires et les sièges des cabinets ont disparu. Ce qu'il n'ont pu emporter a été brûlé comme par exemple tous mes souvenirs d'enfance empilés dans les placards devant le numéro 5 et qui ont formé un immense brasier. Tout est dans un état de saleté repoussante. Le parc est saccagé, tous les beaux arbres ont été envoyés en Allemagne, les autres ont servi à divers usages; cependant beaucoup, abattus en 1914-15, sont encore sur place et n'ont même pas été débités. Entre la buanderie et le "Long-Pont", il n' y a plus un arbre; deux des "Quatre-Chênes " ne sont plus là; la garenne appelée "le Chapeau", entre l'allée de Madame et celle qui va des écuries au Long-Pont, n'existe plus. Les bois de Marchais et de Liesse sont à l'état de clairières; beaucoup de gros arbres qui bordaient l'allée

arrivant au château du côté de la route de Coucy sont par terre; le bois de Bénicourt est à rayer totalement. La chasse, inutile d'en parler, elle n'existe pas plus que la pêche! Plusieurs fois, les officiers ont tué jusqu' à 17 chevreuils dans la journée. Aucun règlement n'était observé, ils chassaient toute l'année et organisaient des battues monstres ...
Les habitants ont beaucoup souffert de privations et de vexations de toutes sortes, les peines de prison pleuvaient, ainsi que la bastonnade; du côté de Liesse, il y a eu plusieurs exécutions pour des motifs insignifiants...
Ce matin, pendant que j'y étais, les Italiens ont enlevé la ferme de Bénicourt et Marengo, après une résistance acharnée. Les Boches ont parsemé les marais de blockhaus et de pill-boxes en pierre, amplement garnis de mitrailleuses et d'une solidité à toute épreuve !
Actuellement, le château abrite le colonel du 36° d'Infanterie et une centaine de ses hommes. Pendant les quelques heures que j'ai passées au château, de 4 heures du soir au lendemain matin 10 heures, deux obus sont tombés sur le presbytère et un autre dans la cour d'une maison habitée par R..; pas de victimes ! Le 13, l'ennemi a emmené, on ne sait où, les hommes de 17 à 35 ans et les femmes non mères de famille; parmi ces malheureux se trouve le fils de R... La femme d'A.., âgée de plus de 50 ans, a été violée, il y a quatre jours, par deux Allemands ...
...... Je vous prie de ne pas venir encore; le village et le château sont en pleine ligne de feu et le séjour y est encore dangereux. Sur la demande faite, l'état-major de Mangin a autorisé les civils de Marchais à y résider à leurs risques et périls, pour sauvegarder leurs biens. A l'heure où je vous écris, la lutte est encore acharnée dans les rues de Liesse: on se bat autour de l'église et entre la sortie est et la corne sud-est du bois de Liesse ...
...

Louis

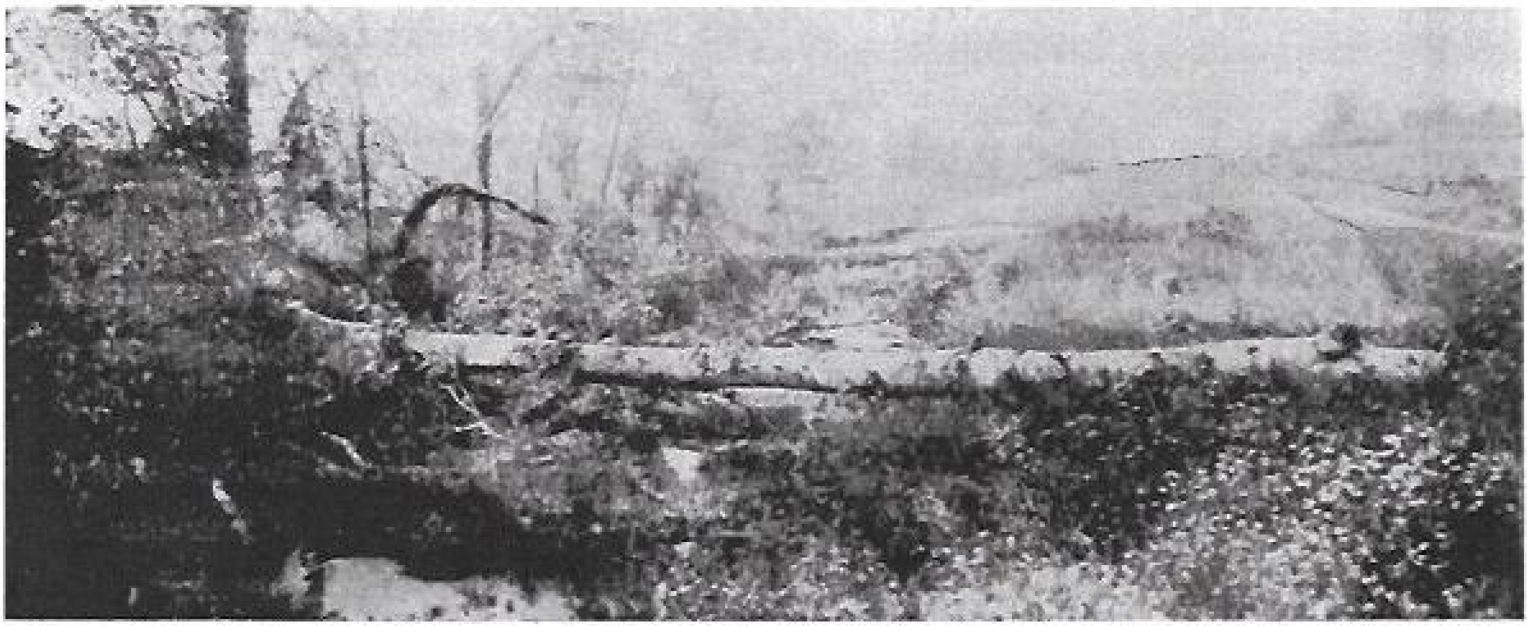

Arbres abattus en travers du canal. (au coin nord-est) A droite la route monte vers le calvaire de Liesse.